



AVIS

En raison de l'épidémie du COVID-19, et conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et notamment son article 6, la séance du Conseil Municipal de MONTAUROUX se tiendra exceptionnellement :

Le Vendredi 07 Mai 2021 à 18 h 00.
Salle polyvalente – Quartier le Puits,

IMPORTANT : L'ensemble des règles sanitaires liées à la prévention de l'épidémie du COVID 19 doit être respecté (port du masque, distanciation, lavage des mains, aération des locaux).

ORDRE DU JOUR

01/ Instauration du huis clos.

FINANCES

02/ Attribution d'une subvention exceptionnelle – Exercice 2021.

03/ Convention d'accompagnement – Mission de conseil pour l'aménagement de la place du Clos.

URBANISME – DOMAINE PUBLIC

04/ Approbation de la modification simplifiée n° 2 du Pla Local d'Urbanisme de Montauroux.

05/ Acquisition de parcelles de terrain (section G n° 2511 et 543) - Quartier le Gabinet.

06/ Cession de parcelle de terrain (section F n° 1231) - Quartier les Estérêts du Lac.

07/ Dénomination de la Placette des Insurgés de décembre 1851.

Questions diverses.

MONTAUROUX, Le 30 Avril 2021

LE MAIRE,
Jean-Yves HUET.

